



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

14 novembre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA BCE ACHÈVE L'ÉVALUATION COMPLÈTE DE NEUF BANQUES

- L'examen approfondi conduit en 2015 révèle un déficit de fonds propres dans cinq des neuf banques considérées, dont quatre l'ont d'ores et déjà couvert
- Les déficits, à hauteur de 1,74 milliard d'euros, proviennent de ratios de fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*, CET1) inférieurs au seuil de 5,5 % prévu dans le scénario adverse du test de résistance, après avoir tenu compte de l'incidence de l'examen de la qualité des actifs (*asset quality review*, AQR)
- Les ajustements totaux de la valeur comptable des actifs au titre de l'AQR, d'un montant de 453 millions d'euros, résultent principalement d'une augmentation de 32 % des besoins de provisionnement
- Le scénario adverse table sur une baisse moyenne pondérée de 6,1 points de pourcentage du ratio CET1 des banques participantes
- Une évaluation complète préalable de leur bilan est une exigence applicable à toutes les banques en passe d'être assujetties à la surveillance directe de la BCE, ou susceptibles de le devenir

Dans le cadre de la supervision bancaire, la Banque centrale européenne (BCE) a effectué une évaluation complète du bilan de neuf banques entre mars et novembre 2015. Lors d'un exercice mené en 2014, la BCE avait procédé à l'évaluation de 130 banques avant de commencer à assumer la surveillance prudentielle directe des plus grands groupes bancaires participant au mécanisme de surveillance unique (MSU).

Une évaluation complète préalable par la BCE est une exigence s'appliquant à l'ensemble des banques en passe d'être assujetties à sa surveillance directe, ou susceptibles de le devenir ; elle est similaire à l'exercice rigoureux conduit l'année dernière pour les banques soumises à la surveillance prudentielle directe de la BCE. Cinq des banques participant à l'exercice réalisé cette année étaient déjà assujetties à la surveillance prudentielle directe de la BCE depuis 2014, les quatre banques restantes devant y être soumises à compter de janvier 2016.

Il convient de noter que l'évaluation complète menée pour toutes les banques soumises ou susceptibles d'être soumises à la surveillance directe de la BCE diffère, par sa nature, des exercices conduits dans le cadre de la supervision directe continue ou de ceux spécifiquement prescrits par la BCE.

L'exercice effectué en 2015 a consisté en un examen de la qualité des actifs (AQR) et un test de résistance. Son étendue et sa profondeur ont été semblables à celles de l'évaluation complète menée l'année dernière, l'AQR et le test ayant été réalisés sur la base des méthodologies appliquées en 2014. Cet exercice a été davantage prudentiel que comptable, avec des seuils applicables aux ratios permettant d'identifier des déficits de fonds propres maintenus aux mêmes niveaux qu'en 2014, à savoir un ratio CET1 de 8 % pour l'AQR et le scénario de référence du test de résistance, et de 5,5 % pour le scénario adverse du test. Le ratio CET1 est un indicateur essentiel de la solidité financière des banques.

L'AQR a été une évaluation ponctuelle, au 31 décembre 2014, de la valeur comptable des actifs bancaires. Celle-ci a entraîné des ajustements agrégés à hauteur de 453 millions d'euros de la valeur comptable des actifs de l'ensemble des banques participantes, liés largement à la détection d'expositions non performantes supplémentaires et à des hausses des provisions individuelles et collectives. Il en a résulté des variations nettes des ratios CET1 des banques comprises entre 0 et -1,6 point de pourcentage.

Les résultats de l'AQR ont été à la base du test de résistance, qui a établi des projections relatives à l'évolution de la situation des fonds propres des banques sur trois années (2015-2017) selon un scénario de référence et un scénario adverse. Le scénario adverse tablait sur une baisse, en moyenne pondérée, de 6,1 points de pourcentage du ratio CET1 des banques participantes.

Pour aucune banque, le ratio n'est descendu sous le seuil de 8 % de CET1 au terme de l'AQR, alors que l'incidence combinée de l'AQR et du test de résistance a entraîné une baisse, pour cinq banques, du ratio en dessous du seuil de 5,5 % de CET1 dans le scénario adverse. Le déficit de fonds propres agrégé pour ces cinq banques s'élève à 1,74 milliard d'euros. Les augmentations de capital récentes, entreprises depuis janvier 2015, et d'autres mesures éligibles permettront de le couvrir partiellement.

Comme lors de l'exercice de 2014, les banques devront résorber les déficits restants sans tarder, soit en émettant des instruments de capital, soit en mettant en œuvre d'autres mesures éligibles permettant de ramener leurs fonds propres aux niveaux exigés. Les déficits apparaissant dans le scénario adverse du test de résistance devront donc être comblés dans les neuf mois suivant la publication des résultats de l'évaluation complète.

Les cinq banques en situation de déficit devront présenter des stratégies de fonds propres détaillant des mesures adéquates dans les deux semaines suivant la date de publication. La mise en œuvre et le suivi de ces mesures devront être conformes au processus annuel de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) mené par les équipes de surveillance prudentielle conjointes en charge de la supervision des banques concernées.

Les mesures correctrices ne se limiteront pas à combler les déficits de fonds propres. Les banques doivent également adopter des mesures visant à apporter des solutions aux

conclusions qualitatives de l'AQR, s'agissant notamment des faiblesses constatées dans leurs systèmes et leurs processus.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Ronan Sheridan (tél. : +49 69 1344 7416).

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu)

Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**